

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 2 décembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membre en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6  
Procuration : 1

Date de la convocation : 28 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence du Maire de CHENON, Martine MAINGUET

Etaient présents : MAINGUET Martine, VERGEZ Brigitte, HEALY Mickael, LEMAN Joy, BERTHONNEAU Philippe, BAUDIN Sébastien.

Absents excusés : ROUSSEL Claudine, Sicard Jacques-Olivier (pouvoir à HEALY Mike).

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : VERGEZ Brigitte

2022.19 Avis projet éolien Moutonneau-Aunac sur Charente- Chenon

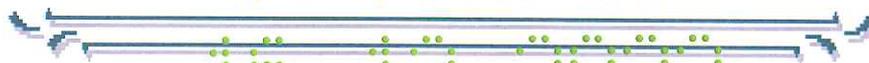
L'ouverture d'une enquête publique a lieu du 18/11/2022 au 17/12/2022 concernant le projet éolien Moutonneau-Aunac sur Charente- Chenon.

Madame le Maire rappelle que la commune avait déjà émis un avis défavorable (Contre : 7 Pour : 2) par délibération du 10/11/2022.

Le débat dans le cadre de cette enquête publique apporte des remarques négatives :

- Pollution visuelle et sonore pour les habitants des hameaux très proches et les monuments historiques.
- Proximité d'une zone boisée avec le bois Les Tranches où il peut y avoir un impact sur la faune et la flore et la vallée de la Charente.
- Développement massif de l'éolien dans le Nord Charente.

CONFOLENS



Mairie de Chenon 16460 Chenon \_ Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairiedechenon@wanadoo.fr

Quelques points positifs sont à évoquer :

- Alternative aux énergies renouvelables
- Urgence climatique face au réchauffement
- Retombées fiscales

Madame le Maire propose donc un vote à bulletin secret pour émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a répondu :

VOTE: POUR: 3      CONTRE: 4      ABST: 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme, acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 12 décembre 2022.

Le Maire  
Martine MAINGUET

